

Paris, le 27 septembre 2016

## Education

### Les Maires d'Ile-de-France mobilisés pour assurer l'Ecole de la République

*Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016, l'AMIF a mené une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 116 communes franciliennes sur le sujet : « La réforme de l'Ecole en questions ». Présentée le mercredi 7 septembre lors du colloque sur l'éducation de l'AMIF, cette étude offre de nombreux éclairages sur les conséquences de la réforme des rythmes scolaires, les attentes des élus locaux et les orientations en matière de politique éducative.*

- **Un défi relevé, celui de la réforme des rythmes scolaires**

Si la mise en place de la réforme des rythmes scolaires est aujourd'hui une réussite, c'est grâce à l'ensemble de la communauté éducative, alors n'oublions pas l'action de terrain des élus locaux et de leurs services qui s'est révélée cruciale.

Un des premiers constats de l'enquête réalisée par l'AMIF est les difficultés rencontrées par les communes franciliennes dans la mise en œuvre de la réforme. D'ailleurs, si la réforme des rythmes scolaires est en place depuis la rentrée 2014 (94%), beaucoup déclarent encore rencontrer des obstacles dans sa mise en œuvre, que ce soit en école maternelle (57%) ou en école élémentaire (60%). Principal obstacle observé : la fatigue des enfants qui semble plus prégnante en maternelle (76%), qu'en élémentaire (66%). Second obstacle pour les communes : le recrutement et la qualification du personnel qui est cette fois plus important en élémentaire (64%) qu'en maternelle (59%).

Mais c'est dans la mise en place des Nouvelles Activités Péricolaires (NAP) que les difficultés ont été les plus dures à surmonter. Les NAP ont considérablement alourdi le budget dédié à l'éducation, déjà l'un des premiers postes budgétaires des communes (près d'un quart de leur budget). Or, cet accroissement des dépenses n'a souvent pas été suivi d'aides proportionnelles, les aides obtenues par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ne couvrant que 0 à 12% de l'augmentation de ce budget, et le fond d'amorçage de l'Etat étant nettement insuffisant.

L'enquête de l'AMIF révèle ainsi que pour l'année 2016-2017, 75 % des Maires franciliens craignent de devoir augmenter les dépenses de personnel, 43% celles de matériels et 26% celles de restauration collective. Ces chiffres doivent être associés au fait que pour la rentrée 2016, 47% des communes d'Ile-de-France font payer les NAP afin de maintenir leur équilibre budgétaire, en dépit du mécontentement des parents d'élèves.

Un chiffre que l'on peut associer à l'absentéisme, puisqu'il sévit dans 23% de ces communes. A titre d'exemple, l'enquête montre que seuls 57% des élèves de maternelle fréquentent les NAP, contre 62% en élémentaire.

Enfin, l'étude de l'AMIF démontre le souci qu'ont eu les Maires franciliens de prendre en compte l'avis de leurs administrés dans l'application de cette réforme puisqu'ils sont 64% à avoir mis en place une enquête d'évaluation auprès des élèves, des enseignants et des parents.

- **Un investissement des communes croissant pour la réussite des élèves à l'école**

Pour 76% des élus locaux d'Ile-de-France, outre « apprendre à lire, écrire et compter », la lutte contre le décrochage scolaire à l'école est une priorité, devant le développement de l'école pour tous (46%) et la découverte de nouvelles activités (44%). Les Maires sont conscients de l'enjeu qu'il représente, car dès l'entrée au collège, 15% des élèves connaissent des difficultés importantes. Si parmi les dispositifs les plus utilisés pour lutter contre le décrochage scolaire, le Programme de Réussite Educative (PRE) est le plus cité dans l'enquête de l'AMIF, les collectivités s'investissent également dans du soutien scolaire, de l'aide aux devoirs, subventionnent les associations de soutien scolaire ou financent des dispositifs d'étude surveillée.

Le Grand Plan Numérique à l'Ecole annoncé par le Président de la République semble aller dans le bon sens. Une fois encore, les élus locaux sont le fer de lance de ce programme. L'enquête révèle ainsi qu'en Ile-de-France, grâce aux investissements municipaux, 69% des écoles sont équipées d'au moins une salle informatique et 96% ont un accès Internet. Elle montre également que les outils les plus utilisés dans les écoles élémentaires franciliennes sont les ordinateurs (85%) et les vidéoprojecteurs (75%). Derrière, on retrouve les tablettes (20%) et la cyber-base (15%). Si ces chiffres démontrent qu'il reste encore du chemin à parcourir, 59% des communes d'Ile-de-France prévoient de nouveaux investissements en équipement numérique. Il est donc primordial que l'Etat tienne ses engagements en soutenant financièrement et matériellement les collectivités s'il veut que l'école soit pionnière dans le numérique.

Enfin, un des grands défis pour les Maires reste le développement de l'Ecole inclusive. La Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'Ecole de la République a pour objectif une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves et des étudiants en situation de handicap. Défi auquel les Maires franciliens sont confrontés quotidiennement, puisque 92% des communes accueillent des enfants en situation de handicap en école élémentaire et 85% en maternelle. Mais l'accueil des enfants handicapés et leur bien-être demandent un investissement et une adaptabilité importante de la part des communes et de leurs structures d'accueil. Ainsi, les principales difficultés rencontrées par les collectivités de la région dans la prise en charge des enfants handicapés sont la mise aux normes des locaux (55%), l'obtention de financements (36%), l'intégration aux NAP (34%), la relation avec les enseignants (23%), le transport scolaire (18%) et la relation avec les parents (9%).

C'est pourquoi, sans un réel investissement de l'Etat pour l'Ecole de la République, les communes ne pourront qu'agir en fonction de leurs moyens et les inégalités territoriales se creuseront. L'AMIF fera un nouveau point sur cette question lors de son Salon 2017 (28, 29 et 30 mars 2017) lors d'une conférence intitulée « Les Maires, maîtres d'œuvre du numérique à l'Ecole ».

#### **Contact presse :**

Florian Bachelet  
fbachelet@amif.asso.fr - 07 62 40 00 06